



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 19 mars 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/68 de la Municipalité du 21 décembre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de l'état d'avancement du plan de gestion 2021-2024 ;
2. d'adopter le plan de gestion 2025-2028.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf mars deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe